

Résolutions 2026

Résolution 1

Salutations à Sa Sainteté le pape Léon XIV

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb, dans la juridiction de l'Ontario, désirons ardemment consigner notre loyauté inébranlable envers Sa Sainteté, le successeur de Pierre, Vicaire du Christ, Évêque de Rome et de toute l'Église catholique ;

ET

ATTENDU QUE : appelé à être le Vicaire du Christ sur Terre, le jour de la fête de saint Michel Archange, le 8 mai 2025, le pape Léon XIV a accepté ses responsabilités, et que son pontificat consiste à relever les défis auxquels sont l'Église ainsi que l'humanité tout entière sont confrontées;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : les Chevaliers de Colomb de la province de l'Ontario, réunis en congrès dans la ville d'Ottawa, s'empressent de renouveler leur dévotion, leur solidarité et leur affection envers notre Saint-Père le pape Léon XIV et prient humblement, en ces temps troublés, que le Dieu tout-puissant accorde à son vicaire sur terre des années de vie fructueuses et de sagesse.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre en cet effet sera envoyée à Sa Sainteté le pape Léon XIV au plus tard le 30 juin 2026.

Résolutions 2026

Résolution 2

Salutations au cardinal Frank Leo

Soumis par : Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb de l'Ontario et leurs familles, offrons notre soutien à Son Éminence le cardinal Frank Leo, archevêque de l'archidiocèse du diocèse de Toronto, pour qui nous offrons nos prières et notre plus profonde gratitude pour son engagement inconditionnel envers Dieu, l'Église et l'Ordre ;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : les Chevaliers de l'Ontario remercient Son Éminence, le cardinal Frank Leo, et que nous nous réjouissons à l'idée de bénéficier pendant de nombreuses années de ses conseils spirituels et de son service pastoral.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre en ce sens soit envoyée à Son Éminence, le cardinal Frank Leo, au plus tard le 30 juin 2026.

Résolutions 2026

Résolution 3

Salutations à l'Aumônier suprême l'archevêque William E. Lori

Soumis par : Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb, dans la juridiction de l'Ontario, reconnaissons le leadership spirituel de l'Ordre en tant qu'aumônier Suprême, nous offrons nos prières, notre soutien et notre profonde appréciation à notre aumônier Suprême, Mgr William E. Lori ;

ET

ATTENDU QUE : nous reconnaissons ses responsabilités en tant qu'Aumônier suprême depuis plus de 21 ans, ainsi que son engagement inconditionnel envers Dieu, l'Église et l'Ordre ;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : les Chevaliers de la juridiction de l'Ontario se réjouissent à l'avance des nombreuses autres années de son service spirituel et pastoral.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre en ce sens soit adressée à l'archevêque William E. Lori, aumônier Suprême, au plus tard le 30 juin 2026.

Résolutions 2026

Résolution 4

Salutations à l'archevêque Marcel Damphousse

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb de la juridiction de l'Ontario, réunis en congrès dans la ville d'Ottawa, reconnaissons avec fierté l'archevêque Marcel Damphousse, notre passé aumônier d'État, comme un leader chrétien exceptionnel ;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous assurons par la présente à notre passé aumônier d'État une loyauté inébranlable envers les Chevaliers de Colomb, notre patron Christophe Colomb et notre chef spirituel fondateur, le bienheureux Michael J. McGivney.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE : nous prions humblement Dieu de protéger notre passé aumônier d'État, l'archevêque Marcel Damphousse, et nous prions pour que l'Esprit Saint continue à le guider dans l'exercice de ses responsabilités.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre en ce sens soit envoyée à l'archevêque Mgr. Marcel Damphousse au plus tard le 30 juin 2026.

Résolutions 2026

Résolution 5

Salutations au Chevalier Suprême Patrick E. Kelly

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb de la juridiction de l'Ontario, réunis en congrès dans la ville d'Ottawa, reconnaissons avec fierté le leader chrétien exceptionnel qu'est Patrick E. Kelly, notre chevalier Suprême depuis les cinq dernières années ;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous assurons par la présente à notre Chevalier suprême une loyauté inébranlable envers les Chevaliers de Colomb, notre patron Christophe Colomb et notre chef spirituel fondateur, le bienheureux Michael J. McGivney.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE : nous prions humblement Dieu de protéger notre chevalier Suprême et prions pour que l'Esprit Saint continue à le guider dans l'exercice de ses responsabilités.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre en ce sens soit envoyée au chevalier Suprême Patrick E. Kelly au plus tard le 30 juin 2026.

Résolutions 2026

Résolution 6

En l'honneur d'Arthur Peters, Député Chevalier Suprême

Soumis par : Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : le frère Arthur L. Peters a été membre des Écuyers Colombiens de 1980 à 1986, est membre des Chevaliers de Colomb depuis 1986 et a siégé au conseil d'État de l'Ontario de 2002 à 2013, occupant notamment le poste de député d'État de l'Ontario de 2010 à 2011 ;

ET

ATTENDU QUE : le frère Arthur a été élu directeur suprême en 2016 et a été réélu en 2019, 2022 et 2025 ;

ET

ATTENDU QU'EN : avril 2023, le Frère Arthur a été élu par le conseil Suprême au poste de député chevalier Suprême, avec effet au 1er juillet 2023, fonction qu'il continue d'exercer ;

ET

ATTENDU QUE : le Frère Arthur est seulement le deuxième Frère Chevalier de l'Ontario à occuper le poste de député chevalier Suprême, suivant les traces illustres de Sir J. Ernest « Ernie » Wolff, KSG, qui a été député d'État de l'Ontario de 1961 à 1963 et député chevalier Suprême de 1976 à 1977, et il est seulement le quatrième Canadien à occuper le poste de député chevalier Suprême, suivant les traces distinguées de Dennis Savoie, député d'État du Nouveau-Brunswick de 1992 à 1994, député chevalier Suprême de 2006 à 2014 et ambassadeur du Canada auprès du Saint-Siège de 2014 à 2024.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous, les membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis en congrès annuel de notre État, adressons par la présente nos sincères félicitations et nos vœux respectueux à l'honneur de notre passé député d'État et député chevalier Suprême, Arthur Peters.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre en ce sens soit envoyée à Arthur Peters, député chevalier Suprême, au plus tard le 30 juin 2026.



Résolutions 2026

Résolution 7

Salutations au Maître Suprême Michael R. McCusker

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb de la juridiction de l'Ontario, membres de l'Ordre, éprouvons un sentiment de joie personnelle lorsque nous servons l'Ordre en tant que membres du Degré patriotique (également appelé Quatrième Degré). Nous sommes fiers de suivre la direction du maître Suprême ;

ET

ATTENDU QUE : le maître Suprême Michael R. McCusker a servi son pays dans l'armée et sert aujourd'hui avec distinction le Degré patriotique de l'Ordre.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous, les membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis en congrès dans la ville d'Ottawa, adressons nos vœux les plus sincères de succès continu et de bonne santé dans la fonction distinguée de maître Suprême.

PAR CONSÉQUENT Q'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU : qu'une lettre en ce sens soit adressée au maître Suprême Michael R. McCusker au plus tard le 30 juin 2026.

Résolutions 2026

Résolution 8

Expression de soutien à nos militaires, aux anciens combattants et aux premiers intervenants

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario (aumônier d'État)

ATTENDU QUE : nous, les Chevaliers de Colomb, de la juridiction de l'Ontario, réunis en congrès dans la ville d'Ottawa, exprimons notre sincère gratitude et notre soutien patriotique aux hommes et aux femmes des Forces canadiennes, tout en priant pour la sécurité des blessés et des accidentés, ainsi que pour les âmes de ceux qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions ;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : nous exprimons également notre sincère gratitude à nos anciens combattants canadiens, aux premiers intervenants, y compris les policiers, les pompiers et les travailleurs de la santé, pour leur service héroïque, qui servent au sein de nos communautés avec dévouement et courage, et nous prions pour qu'ils puissent retourner sains et saufs auprès de leurs familles dans l'exercice de leurs responsabilités. En tant que membres des Chevaliers de Colomb de l'Ontario, réunis à Ottawa, nous prions pour que le Saint-Esprit continue de les guider dans l'exercice de leurs responsabilités.

Résolutions 2026

Résolution 9

Cotisation annuelle des Écuyers de l'Ontario

Soumis par :

Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : le 5 mars 2026, le conseil Suprême a informé le député d'État de l'Ontario, David Gelin, que le programme des Écuyers prendra fin le 30 juin 2026, à l'échelle de l'Ordre ;

ET

ATTENDU QUE : la résolution n° 11, adoptée lors du congrès d'État de l'Ontario de 2017, enjoignait aux conseils de l'Ontario de soutenir les Écuyers de l'Ontario par un don annuel de 40 \$ par conseil ;

ET

ATTENDU QUE : en raison de la cessation du programme des Écuyers le 30 juin 2026, à l'échelle de l'Ordre, la justification du don annuel de 40 \$ par conseil a été supprimée.

PAR CONSÉQUENT QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : la contribution de 40 \$ par conseil au programme des Écuyers de l'Ontario prenne fin le 30 juin 2026.

Résolutions 2026

Résolution 10 **Augmenter les recettes de la Fondation de bienfaisance de l'Ontario**

Soumis par : Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : la charité est le premier des principes fondamentaux de notre Ordre ;

ET

ATTENDU QUE : le conseil d'État de l'Ontario, en collaboration avec les conseils de l'Ontario, apporte un soutien financier à diverses causes et initiatives caritatives au service de la foi, de la collectivité, de la famille et de la vie par l'intermédiaire de la Fondation de bienfaisance des Chevaliers de Colomb de l'Ontario (la « Fondation ») ;

ET

ATTENDU QUE : afin de soutenir au mieux la Fondation sur le plan financier, des efforts continus et de l'innovation sont nécessaires pour maintenir et accroître les revenus et les actifs de la Fondation ;

ET

ATTENDU QUE : bien que le tirage 50/50 d'État de l'Ontario réussisse à générer des revenus pour la Fondation, la réglementation exige la distribution de l'intégralité des recettes du tirage, de sorte que la Fondation a besoin de revenus supplémentaires pour subvenir à ses besoins et, à terme, renforcer son profil financier et étendre son rayonnement;

ET

CONSIDÉRANT QUE : certains conseils locaux ont éprouvé des difficultés à soutenir la loterie d'État de l'Ontario sous forme électronique et que d'autres ont manifesté leur intérêt pour la réintroduction, sous une forme ou une autre, du « tirage automobile » sur papier ;

ET

ATTENDU QUE : la diversification des sources de revenus de la Fondation, en plus du tirage 50/50 d'État de l'Ontario permettrait d'augmenter les recettes de la Fondation ;

ET

ATTENDU QUE : la cotisation annuelle de 40 \$ par conseil s'est avérée efficace pour fournir le soutien financier nécessaire aux Écuyers Colombien de l'Ontario.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU : qu'un comité de la Fondation présidé par le trésorier d'État sera constitué afin d'organiser une collecte de fonds pour la Fondation sous la forme d'une tombola sur papier ou d'un événement similaire.



Résolutions 2026

Résolution 11 **Augmenter les recettes de la Fondation de bienfaisance de l'Ontario**

Soumis par : Conseil d'État de l'Ontario

ATTENDU QUE : la charité est le premier des principes fondamentaux de notre Ordre ;

ET

ATTENDU QUE : le conseil de l'État de l'Ontario, en collaboration avec les conseils de l'Ontario, soutient financièrement diverses causes et initiatives caritatives au service de la foi, de la collectivité, de la famille et de la vie par l'intermédiaire de la Fondation de bienfaisance des Chevaliers de Colomb de l'Ontario (la « Fondation ») ;

ET

CONSIDÉRANT QUE : afin d'apporter le meilleur soutien financier possible à la Fondation, des efforts constants et des innovations sont nécessaires pour maintenir et accroître les recettes et le patrimoine de la Fondation ;

ET

ATTENDU QUE : bien que le tirage 50/50 d'État de l'Ontario permette de générer des revenus pour la Fondation, la réglementation exige la distribution de l'intégralité des recettes du tirage, de sorte que la Fondation a besoin de revenus supplémentaires pour assurer sa pérennité et, à terme, renforcer son profil financier et étendre son rayonnement ;

ET

ATTENDU QUE : certains conseils locaux ont éprouvé des difficultés à soutenir la loterie d'État de l'Ontario, qui se déroule par voie électronique, et que d'autres ont exprimé leur intérêt pour la réintroduction, sous une forme ou une autre, du « tirage automobile » sur papier ;

ET

ATTENDU QUE : la diversification des sources de revenus de la Fondation, en plus du tirage 50/50 d'État de l'Ontario permettrait d'augmenter les recettes de la Fondation ;

ET

ATTENDU QUE : la cotisation annuelle de 40 \$ par conseil s'est avérée efficace pour fournir le soutien financier nécessaire aux Écuyers Colombien de l'Ontario.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : le conseil d'État instaure une contribution annuelle volontaire de 100 \$ par conseil pour soutenir la Fondation.



Résolutions 2026

Résolution 12

Félicitations aux organisateurs du congrès annuel d'État de 2025 à Ottawa

Soumis par : St. Rose of Lima, Conseil n° 13244, Toronto

ATTENDU QUE : le congrès annuel spécial de 2025, marquant le 125^e anniversaire s'est tenu pour la première fois à Ottawa depuis 1971 ;

ET

ATTENDU QUE : le nombre de délégués inscrits, de leurs épouses et de leurs invités a dépassé les 670 personnes lors du dîner de gala organisé le samedi 26 avril 2025 – un record qui n'avait pas été atteint depuis plus de 25 ans ;

ET

ATTENDU QUE : selon la vérification financière de l'année fraternelle 2024-2025, les dépenses nettes du Congrès annuel d'État de 2025 ont été inférieures à celles du congrès tenu à Niagara Falls l'année précédente.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : les membres votants réunis pour ce congrès d'État expriment leur profonde satisfaction et leur gratitude envers les organisateurs, le conseil d'État et le personnel administratif pour avoir fait du congrès d'État annuel de 2025 un succès retentissant.

Résolutions 2026

Résolution 13

Amélioration des services en français et au sein du Conseil d'État de l'Ontario

Soumis par :

Rhéal Franche, Conseil n° 6198, Rockland

ATTENDU QUE : l'Ontario compte la plus grande population francophone au Canada après la province de Québec ;

ET

ATTENDU QUE : de nombreux conseils et assemblées des Chevaliers de Colomb en Ontario sont francophones ou servent activement les communautés francophones et contribuent pleinement à la mission de l'Ordre ;

ET

ATTENDU QUE : le site internet des Chevaliers de Colomb d'État de l'Ontario ne reflète pas adéquatement la présence, les contributions et la vitalité des conseils francophones, et qu'aucune section en français clairement structurée n'est facilement accessible ;

ET

ATTENDU QUE : parmi les membres francophones, l'absence de ressources en français limite l'accès à l'information, la participation et le sentiment d'appartenance ;

ET

ATTENDU QUE : d'autres juridictions, notamment l'État du Nouveau-Brunswick, démontrent qu'il est à la fois possible et avantageux d'offrir un site internet bilingue ou des sections en français dédiées ;

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE: le conseil d'État de l'Ontario des Chevaliers de Colomb donne instruction aux autorités compétentes de veiller à ce que des mesures soient prises pour répondre aux besoins des membres francophones et de prendre,

d'ici le congrès d'État de 2027, les mesures nécessaires pour :

1. Sous réserve des capacités du conseil d'État, intégrer une section entièrement en français au site internet d'État de l'Ontario, comprenant les informations essentielles, les communications officielles, les formulaires pertinents et les événements ;
2. Identifier et promouvoir les conseils francophones dans la mesure du possible, en fournissant leurs coordonnées et une brève description de leurs activités ;
3. S'inspirer des meilleures pratiques d'autres juridictions offrant des services bilingues, en particulier l'État du Nouveau-Brunswick, afin d'offrir aux membres francophones de l'Ontario un niveau de service équitable et respectueux ;
4. Utiliser les logiciels existants à la disposition du conseil, tels que Microsoft CoPilot ou DeepL, pour faciliter les services de traduction.



Résolutions 2026

Résolution 14

Défendre la santé des femmes

Soumis par :

Conseil n° 1388 de Toronto, Toronto

ATTENDU QUE : les Chevaliers de Colomb de l'Ontario se sont montrés diligents dans la défense de la santé des hommes en soutenant Movember, tant par l'intermédiaire des conseils locaux que de l'équipe de l'État de l'Ontario, cette dernière ayant récolté environ 10 000 \$ en 2025 ;

ET

CONSIDÉRANT QUE : les femmes qui font partie de notre vie, à savoir nos épouses, nos filles, nos mères, nos sœurs et nos amies, sont nos plus fidèles et dévouées alliées, dont dépend en grande partie le succès de notre Ordre ;

ET

ATTENDU QUE : il est donc tout à fait juste de défendre la santé des femmes au même titre que celle des hommes ;

ET

ATTENDU QUE : tout comme pour les hommes, le cancer constitue une menace majeure pour la santé, le cancer du sein demeurant le cancer le plus fréquemment diagnostiqué chez les Canadiennes.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : le conseil d'État facilite et encourage la participation et le soutien à la course annuelle « Run for the Cure » de la Société canadienne du cancer, tant par l'intermédiaire des conseils locaux que d'une équipe de l'État de l'Ontario.

Résolutions 2026

Résolution 15

Adhésion en ligne des membres hors d'État

Soumis par :

Conseil St. Clement n° 17725, Ottawa

ATTENDU QUE : l'adhésion du Suprême devrait reconnaître le conseil indiqué par un membre lors de son inscription en ligne ;

ET

ATTENDU QUE : l'adhésion du Suprême devrait affecter le membre provenant de l'extérieur de la province au conseil de son choix ;

ET

ATTENDU QUE : les conseils devraient pouvoir voir le membre qui les rejoint dans leur onglet « Prospects » ;

ET

ATTENDU QUE : cela facilitera l'ajout du membre dans l'onglet « Prospects » à la date de son intronisation ;

ET

ATTENDU QUE : en indiquant le conseil de prédilection sur le formulaire d'adhésion en ligne et en s'assurant que le membre est correctement affecté, quel que soit son lieu de résidence, cela faciliterait l'accueil des nouveaux membres par les conseils.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE: si un membre indique qu'il souhaite adhérer à un conseil particulier situé en dehors de la juridiction dans laquelle il réside, le conseil Suprême envisage de faciliter cette démarche.

Résolutions 2026

Résolution 16 : Préoccupation concernant les chrétiens de Beit Sahour en Terre Sainte

Soumis par : Conseil 1388 de Toronto

ATTENDU QUE : par le biais du programme de bourses d'études de Jérusalem, les conseils de l'Ontario, y compris le conseil 1388 de Toronto, sont depuis longtemps de généreux commanditaires de l'École du Patriarcat grec-catholique de Beit Sahour (le Champ des Bergers), une petite ville près de Bethléem, en Palestine, et le lieu où les anges sont apparus aux bergers à la naissance du Christ ;

ET

ATTENDU QUE : le conseil 1388 de Toronto soutient également l'Université de Bethléem, une université catholique de tradition lassallienne, où se rendent de nombreux diplômés de l'école du Patriarcat, et a accueilli à plusieurs reprises son vice-chancelier, aujourd'hui à la retraite, Peter Bray FSC, en tant qu'invité du conseil ;

ET

ATTENDU QUE : avec un héritage remontant à l'époque du Christ, la population chrétienne de Bethléem et de ses environs, que l'école du Patriarcat et l'université de Bethléem contribuent à soutenir, a considérablement diminué au cours des dernières décennies (passant de 86 % en 1950 à environ 10 % aujourd'hui) et doit être préservée ;

ET

ATTENDU QUE : la région de Beit Sahour est aujourd'hui menacée par l'implantation de colonies illégales, le maire de Beit Sahour ayant porté cette situation à l'attention de Kairos, l'organisation œcuménique pour la justice et la paix dont l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (Caritas Canada) est membre.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE : le conseil d'État, avec l'avis et les conseils de l'aumônier d'État, de l'aumônier associé et des conseillers juridiques du conseil d'État, porte la situation à l'attention des autorités compétentes, en vue d'une résolution constructive et pacifique.